



Justificatif de préavis d'une location

Par **latec**, le **19/04/2010** à **10:54**

Bonjour, mes locataires non mariées mes les 2 sur le bail m'ont donné un preavis de fin du bail pour cause fin de contrat de travail doit il me le justifier surtout que sa copine travaillé et doit on accepter 1 mois

Par **Untel**, le **21/04/2010** à **22:16**

Bonjour, Si vous le souhaitez vous êtes en droit de demander à votre locataire de justifier de sa perte d'emploi, avec une copie de son certificat de travail par exemple. Rappelons qu'une perte d'emploi est un motif légal permettant de réduire le préavis. Toutefois, le fait que sa concubine soit également sur le bail et qu'elle ait toujours son emploi pose la question de savoir si cette règle s'applique dans leur cas. Là j'avoue ne pas avoir de réponse mais vous pouvez le savoir en vous renseignant auprès de l'ADIL de votre département: Mont de marsan: 05 58 46 58 58 Saint Paul les dax: 05 58 91 00 11 Cordialement